

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25073990

Déposé / Reçu le

03 JUIN 2025

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0461 399 306**

Nom

(en entier) : **CCL BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Waterloo 757 - 1180 Uccle**

Objet de l'acte :

Dépôt au Greffe d'un projet de fusion par absorption de la S.A. "Brussels Wood Renewable" par la S.A. "CCL Belgium", dont le texte intégral est le suivant :

PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME « BRUSSELS WOOD RENEWABLE » (BE 0808.646.933) PAR LA SOCIÉTÉ ANONYME « CCL BELGIUM » (BE 0461.399.306)

I. INTRODUCTION

Nous soussignés, les administrateurs de la société anonyme « BRUSSELS WOOD RENEWABLE » et de la société anonyme « CCL BELGIUM », établissons par les présentes, le projet de fusion par absorption de la SA « BRUSSELS WOOD RENEWABLE » par la SA « CCL BELGIUM » et ce, conformément au prescrit de l'article 12:24 du Code des Sociétés et des Associations.

L'article 12:7, §1, indique qu'est assimilée à la fusion par absorption :

« l'opération par laquelle une ou plusieurs sociétés transfèrent, par suite d'une dissolution sans liquidation, l'intégralité de leur patrimoine, activement et passivement, à une autre société, lorsque toutes leurs actions ou parts et autres titres conférant le droit de vote appartiennent soit à cette autre société, soit à des intermédiaires de cette société, soit à ces intermédiaires et à cette société ».

Ce projet de fusion a pour objectif d'éclairer l'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion.

Ce projet ne reprendra pas tous les renseignements requis par le Code des Sociétés et des Associations, certains de ceux-ci étant inutiles. En effet, la SA « CCL BELGIUM » détenant la totalité des actions de la SA « BRUSSELS WOOD RENEWABLE », il n'est plus nécessaire de calculer le rapport d'échange, de déterminer les modalités de remise des actions de la société absorbante aux actionnaires de la société absorbée et de fixer la date à partir de laquelle les actions de la société absorbante émises auraient donné le droit de participer aux bénéfices.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

II.DESCRPTION DE L'OPERATION

2.1.SOCIÉTÉS CONCERNÉES PAR L'OPÉRATION

A.Société absorbante

a) Forme juridique :

Société anonyme.

b) Dénomination :

« CCL BELGIUM ».

c) Numéro d'entreprise :

RPM Bruxelles – BE0461.399.306

d) Siège :

Le siège social de la société est établi à 1180 Uccle, Chaussée de Waterloo 757.

e) Objet :

Suivant ses statuts :

"La Société a pour objet principal :

- la prise de participations dans toutes autres sociétés, entreprises, à l'étranger et en Belgique,
- toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la prise de participation sous quelques formes que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises,
- l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets, licences de toutes origines, participer à la création, au développement, au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toutes autres manières, tous titres, brevets,
- les réaliser par voie de cession, de vente, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires ou brevets par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances et garanties.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant :

- à l'achat, la vente, le transport de produits pétroliers, bois, acier, terrains boisés ;
- à l'achat, la vente, la revente, la location, l'aménagement, la rénovation et la gestion pour compte propre ou compte de tiers, tant en Belgique qu'à l'étranger, de tous biens immeubles et meubles."

f) Capitaux propres :

Le capital souscrit s'élève à 61.973,38 EUR. Il est représenté par 250 actions, actuellement détenues par :

•Monsieur LAMBERT Claude :	65 actions
•Monsieur LAMBERT Christian :	65 actions
•Monsieur LAMBERT Geoffroy :	20 actions
•Madame LAMBERT Julia :	20 actions
•Madame LAMBERT Amélie :	20 actions
•Madame LAMBERT Aurélie :	20 actions
•Monsieur LAMBERT Quentin:	20 actions
•Madame LAMBERT Pauline:	20 actions

g) Administration :

La société est gérée par quatre administrateurs non statutaires, nommés pour une durée de 6 ans dont le mandat a débuté le 27 juin 2024 pour se terminer à l'assemblée générale ordinaire des comptes d'approbation des comptes clôturés au 31/12/2029, soit théoriquement au plus tard le 30 juin 2030 :

- ☐ Monsieur LAMBERT Claude (administrateur-délégué),
- ☐ Monsieur LAMBERT Christian (administrateur-délégué),
- ☐ Madame LAMBERT Julia,
- ☐ Madame LAMBERT Aurélie (administratrice-déléguée).

B. Société absorbée

a) Forme juridique :

Société anonyme.

b) Dénomination :

« BRUSSELS WOOD RENEWABLE »

c) Numéro d'entreprise :

RPM Bruxelles – BE 0808.646.933

d) Siège :

Le siège social de la société est établi à 1130 Haren, Avenue de Vilvorde 304.

e) Objet :

Suivant ses statuts :

« La société a pour objet, pour son compte et pour le compte de tiers, tant en Belgique qu'à l'étranger, la valorisation de biomasse en produits dérivés d'énergie verte au sens le plus large. Cette biomasse peut avoir toutes origines quelconques, en particulier et sans limitation, toutes matières et déchets de produits naturels, de biodégradables, de produits verts, de biomasses et de bois recyclés ou traités d'agents de conservation ou de peinture. Elle a également pour activité, l'entreposage et la manutention de ces mêmes produits.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement, y compris le transport des produits précités, à l'exception des opérations sur valeurs mobilières et immobilières réservées par la loi aux banques et aux sociétés de bourse.

La société pourra exercer tous mandats relatifs à l'administration, à la gestion, à la direction, au contrôle et à la liquidation de toutes sociétés ou entreprises.

La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet social serait semblable ou analogue au sien ou de nature à favoriser son objet social.

Elle peut également consentir tous prêts ou garantir tous prêts consentis par des tiers, y compris le cautionnement, l'aval ou toute autre forme de garantie, étant entendu que la société n'effectuera aucune activité dont l'exercice serait soumis à des dispositions légales ou réglementaires applicables aux établissements de crédits et/ou financiers.»

f) Capitaux propres :

Le capital s'élève à 120.000,00 EUR, représentés par 20.000 actions, intégralement détenues par la SA « CCL BELGIUM ».

g) Administration :

La société est administrée par trois administrateurs dont le mandat a débuté le 7 juin 2021 pour se terminer à l'assemblée générale ordinaire des comptes d'approbation des comptes clôturés au 31/12/2026, soit théoriquement au plus tard le 30 juin 2027. Les administrateurs sont les suivants :

- ☐ Madame LAMBERT Aurélie (administrateur délégué),
- ☐ Monsieur LAMBERT Claude,
- ☐ Monsieur LAMBERT Christian.

2.2.DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'OPÉRATION PORTERA EFFET

L'absorption de la SA « BRUSSELS WOOD RENEWABLE » par la SA « CCL BELGIUM » portera effet rétroactivement à partir du 1er janvier 2025.

A partir de cette date, les opérations de la SA « BRUSSELS WOOD RENEWABLE » sont considérées des points de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la SA « CCL BELGIUM ».

2.3.DROITS ASSURES OU MESURES PROPOSÉES POUR LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE TITULAIRES DE DROITS SPÉCIAUX

Aucun droit spécial n'est attaché aux actions de la SA « BRUSSELS WOOD RENEWABLE ».

Aucun autre titre que les actions n'a été émis relativement à cette société.

2.4.EMOLUMENTS SPÉCIAUX

Nous ne sommes pas tenus de faire appel aux services d'un cabinet de Réviseurs d'Entreprises compte tenu du fait que nous vous proposons une fusion simplifiée.

Aucun émolument spécial ne sera donc octroyé dans le cadre d'une mission légale de contrôle.

2.5.AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS APPELÉES À FUSIONNER

Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs de la société anonyme « BRUSSELS WOOD RENEWABLE », ni aux administrateurs de la société anonyme « CCL BELGIUM ».



III.CONCLUSIONS

Avant de clôturer notre projet pour la fusion par absorption de la SA « BRUSSELS WOOD RENEWABLE » par la SA « CCL BELGIUM », nous souhaitons rappeler, que conformément au prescrit légal, aucun rapport des organes d'administration et aucun rapport d'un Réviseur d'Entreprises ou d'un expert-comptable ne sera établi et ce, parce qu'aucun rapport d'échange n'a été calculé compte tenu du fait que la SA « CCL BELGIUM » détient la totalité des actions de la SA « BRUSSELS WOOD RENEWABLE ».

Il appartient aux Assemblées générales de la société absorbante et de la société absorbée de décider sur base de ce projet, de procéder à la fusion par absorption de la SA « BRUSSELS WOOD RENEWABLE » par la SA « CCL BELGIUM ».

Fait en quatre exemplaires, à Bruxelles, le 21 mai 2025.

SA « BRUSSELS WOOD RENEWABLE »
représentée par :

LAMBERT Aurélie,
Administratrice-déléguée

Claude LAMBERT,
Administrateur.

SA « CCL BELGIUM »
représentée par :

LAMBERT Claude,
Administrateur-délégué

LAMBERT Christian,
Administrateur-délégué